

Directions de l'Aménagement Urbain
et de la Transition Ecologique
Direction de l'Urbanisme
JPB/CGG/CR

N°304/2022

DÉCISION DU MAIRE

OBJET: Signature avec la société Solpol d'une offre technique et financière relative au marché portant sur la réalisation d'une étude environnementale type INFOS et DIAG.

Le Maire de la Commune de Gonesse,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et 2122-23,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°74 du 3 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire – article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, précisée et modifiée en certains points par la délibération n°13 du 25 janvier 2021,

Considérant que dans le cadre d'études préalables à la réalisation d'un équipement public sur une friche agricole sise 79-83 rue de Paris, il est nécessaire d'identifier, quantifier et hiérarchiser les éventuels impacts environnementaux sur les milieux (sols et possiblement eaux souterraines), traduisant un passif résultant d'activités passées ou présentes sur le site, qu'elles permettront de définir les conséquences potentielles sanitaires et économiques liées à ces constats, au regard des activités et des usages futurs du site,

Considérant que l'offre de mission proposée par la société Solpol correspond aux exigences normatives des missions INFOS et DIAG, et qu'elle est l'offre la plus avantageuse économiquement,

Considérant qu'aucune modalité de règlement particulière n'est prévue dans l'offre.

DECIDE

- **De signer** avec la société Solpol, sise 24 rue des Carriers Italiens, 91350 Grigny, l'offre technique et financière jointe à la présente décision ;
- **De lui régler** la somme de 6 240 € TTC,
- **Dit** que les crédits sont inscrits au Budget 2022.

Il sera rendu compte de cette décision au Conseil municipal, lors d'une prochaine séance.

Fait à Gonesse, le 19 septembre 2022

Le Maire,



Jean-Pierre BLAZY

Le Maire soussigné, ATTESTE
que le présent acte a été reçu en
Sous-Préfecture, le : **23 SEP. 2022**

Mis en ligne, le : **23 SEP. 2022**

Pour le Maire et par délégation
La Directrice Générale des Services


Corine TAILLEUR

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Signature avec la société Solpol d'une offre technique et financière

Objet de l'acte : relative au marché portant sur la réalisation d'une étude
environnementale type INFOS et DIAG.

.....
Date de décision: 19/09/2022

Date de réception de l'accusé 23/09/2022

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 2022DECISION304

Identifiant unique de l'acte : 095-219502770-20220919-2022DECISION304-AI

.....
Nature de l'acte : Arrêtés individuels

Matières de l'acte : 9 .1

Autres domaines de competences

Autres domaines de competences des communes

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : Décision 304.pdf (99_AI-

095-219502770-20220919-2022DECISION304-AI-1-1_1.pdf)